

Protocole**FO SIGNERA LE PROTOCOLE 2016/2019 SEULEMENT
QUAND LES TEXTES RIS AURONT ETE VALIDES PAR MATIGNON**

Le 30 juin, la Secrétaire générale a transmis aux 5 syndicats représentatifs de la DGAC la version finale du protocole social DGAC pour 2016/2019. Ce texte est la conclusion de 8 mois de négociations qui ont permis, malgré des manques et après bien des errements, d'obtenir des mesures sociales pour tous les personnels de la DGAC :

1) Arrêt de la baisse des effectifs sur 2017/2019 :

C'était une revendication majeure de l'ensemble des OS et l'unité syndicale dans l'action (préavis de grève intersyndical début juin) a permis d'obtenir la fin de la baisse des effectifs qui durait depuis 2008.

FO a obtenu que tous les corps soient concernés à partir de 2017.

2) Maintien des taux promus/promouvables sur 2017/2019 :

Depuis plusieurs années ces taux diminuent et la Fonction publique voulait encore les baisser dans les prochaines années. Ce protocole va permettre de les stabiliser et réduire ainsi l'impact sur le déroulement de carrière des agents de la DGAC.

3) Améliorations statutaires et emplois fonctionnels :

Le nombre des emplois fonctionnels va être légèrement augmenté et la liste des fonctions éligibles élargie.

La grille indiciaire du RTAC sera améliorée. Les grades Principal et Divisionnaire des ICNA et IESSA seront fusionnés.

4) Indemnitaires :

Tous les agents vont bénéficier de revalorisations indemnitaires entre 2017 et 2019. Mais ces revalorisations sont inégales entre corps et au sein même des corps.

Les 4 corps techniques de la DGAC seront dotés d'un nouveau régime indemnitaire simplifié (RIS) préservant leurs spécificités. **FO conditionne sa signature au fait que les projets de textes associés soient bleuis par Matignon comme le protocole auquel ils sont annexés.**

Par ailleurs, le protocole réaffirme la volonté du gouvernement de préserver l'unité structurelle de la DGAC dans la Fonction publique d'Etat.

Enfin, dans un contexte en forte évolution de la DGAC, FO souhaite également rester présent dans les différents GT du protocole pour défendre les personnels.

FO considère que, dans le contexte d'austérité budgétaire de la Fonction publique et malgré les incertitudes liées à l'élection présidentielle de 2017, ce protocole contient des avancées pour les personnels et des engagements de l'Etat pour préserver l'avenir de la DGAC.

Dans ce cadre, FO a décidé de signer le protocole 2016/2019 quand les textes RIS auront été validés.

